

## LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Article L.2121-25 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales

### SEANCE DU 04 12 2023

Dans un souci de simplification, l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 supprime le compte rendu sommaire des séances du conseil municipal. Conformément à l'article L.2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées par le Conseil municipal, sera affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune, dans les 7 jours suivant le conseil municipal

N° délibération	Examinée le	OBJET	Vote
DEL20231204_01	04/12/2023	Création d'un 8ème poste d'adjoint au Maire	Approuvée à l'unanimité
DEL20231204_02	04/12/2023	Election d'un 8ème adjoint au maire	Vote au scrutin secret 29 votants, 1 bulletin nul, 28 suffrages exprimés
DEL20231204_03	04/12/2023	Modification du tableau des indemnités de fonction	Approuvée à la majorité des voix 21 voix pour et 8 abstentions
DEL20231204_04	04/12/2023	Modification du tableau des commissions municipales	Approuvée à l'unanimité
DEL20231204_05	04/12/2023	Décisions à rendre compte au Conseil Municipal en vertu des articles L.2122-22 et L2122-23 du CGCT	Approuvée à l'unanimité
DEL20231204_06	04/12/2023	Mise à disposition d'une salle à la maison de santé à l'association RéPPOP74	Approuvée à la majorité des voix 28 voix pour et 1 abstention
DEL20231204_07	04/12/2023	Désignation des membres aux commissions thématiques intercommunales « Transition Ecologique » suite à démission	Approuvée à la majorité des voix
DEL20231204_08	04/12/2023	Modification des régies de recettes / Mise à jour de la régie des droits de place	Approuvée à l'unanimité
DEL20231204_09	04/12/2023	DETR 1 <sup>er</sup> dossier : acquisition terrain agricole	Approuvée à l'unanimité des votants (M. Barras Olivier n'ayant pas pris part au vote)
DEL20231204_10	04/12/2023	Autorisation donnée à Madame le Maire de signer une promesse d'achat par substitution à la SAFER concernant les parcelles cadastrées Section B n° 651 et 683 lieu-dit « Crepy » et « La Sausiaz Ouest »	Approuvée à l'unanimité des votants (M. Barras Olivier n'ayant pas pris part au vote)